

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 1^{er} décembre 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 18h33.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Pascal ROUTHIER, M. Benoit VUILLEMIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie ETEVENARD.

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, M. Pascal ROUTHIER à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT.

RELEVÉ DE DECISIONS

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 27/10/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,

- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Marie ETEVENARD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 27/10/2022, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Convention de services communs GBM - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze - Avenant n°1 - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 1 à la convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annoncé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

3 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet) (prolongement de mission) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'autorisation de recruter un agent contractuel pour mener à bien la mise en œuvre du déploiement du parapheur électronique de Grand Besançon Métropole, dans le cadre des dispositions de l'article L332-24, 25 et 26 du code général de la fonction publique ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- définit, dans les conditions énoncées, la rémunération afférente à un emploi de cadre expert – contrat de Ville, qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Mise à jour du règlement du temps de travail- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la mise à jour du règlement unique du temps de travail qui réglementera l'organisation du temps de travail au sein de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Télétravail 2022 - Avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail- Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Troisième session exceptionnelle 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)- Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 300 € à l'association Pagnozoo, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour une troisième session exceptionnelle 2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Attribution des avances de trésorerie sur les subventions 2023 aux pôles d'enseignement musical- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de cinq subventions, en tant qu'avances sur les subventions 2023, d'un montant total de 101 750 € dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique, réparties comme suit :
 - o 20 350 € à AMUSO,
 - o 20 350 € au CAEM,
 - o 20 350 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - o 20 350 € à l'EMICA,
 - o 20 350 € à la MJC Palente Orchamps,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions avec AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA, la MJC Palente Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Cité de l'Emploi - 2ème programmation 2022 - Soutien au Centre de Formation Bourgogne Franche-Comté- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement de la subvention au centre de Formation Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 12 410 euros,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Enseignement Supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Université de Franche-Comté- Approuvée

A l'unanimité le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions :
 - de 2 000 € à l'université de Franche-Comté pour accueillir le grand public et les classes primaires à l'Observatoire des sciences de l'Univers ;
 - de 10 500 € au titre du fonctionnement 2022/2023 de l'Université Ouverte ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

11 - Soutien à l'Association l'arETE- Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 6 500 € à l'Association l'arÊTE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) - Approuvée

A l'unanimité le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Bureau des Associations Franc-Comtoises

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affichée à Besançon et
publiée sur le site internet, le **05 DEC. 2022**

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe du service Assemblées GBM,

Sandrine CESBRON



**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Salle Robert Schwint – 1^{er} étage de GBM

ORDRE DU JOUR

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL	5
Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	5
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 27/10/2022	5
Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics	6
Rapport n°2 - Convention de services communs GBM - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze - Avenant n°1	6
Rapport n°3 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet) (prolongement de mission)	6
Rapport n°4 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI	6
Rapport n°5 - Mise à jour du règlement du temps de travail	6
Rapport n°6 - Télétravail 2022 - Avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail	6
Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport	6
Rapport n°7 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Troisième session exceptionnelle 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)	6
Rapport n°8 - Attribution des avances de trésorerie sur les subventions 2023 aux pôles d'enseignement musical	6
Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique	7
Rapport n° 9 - Cité de l'Emploi - 2 ^e programmation - Soutien au Centre de Formation Bourgogne-Franche-Comté	7
Rapport n°10 - Enseignement Supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Université de Franche-Comté	7
Rapport n°11 - Soutien à l'Association l'arÈTE	7
Rapport n°12 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF)	7

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Bureau Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, en La City – 4, rue Gabriel Plançon – 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h10.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je souhaite tout d'abord vous donner une petite information. Le Rodin est bien arrivé au Musée des Beaux-Arts. Très honnêtement, c'est dommage, car étant donné que c'était en journée, vous n'étiez pas très nombreux. L'arrivée de cette magnifique statue est vraiment un événement pour le territoire. Elle est toute nue, toute noire. Le personnage est magnifique. J'espère que ce sera un événement, parce que c'est bien pour l'ensemble du territoire.

M. MAURICE- Trois exemplaires ont été réalisés par le Musée Rodin. Il y en a un pour la Fondation Granada, un pour le Musée Rodin et un pour Besançon. Cette statue a été réalisée grâce à un moule. Vous savez que les moules de Rodin se trouvent à Meudon. Celui-ci est très rare, il n'a jamais été fondu. C'est un moule de Victor HUGO.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sont les trois premiers exemplaires de cette statue. C'est pour cela que c'est important.

M. GRIMAITRE.- C'est aussi surtout un bel hommage à Besançon et à la France. Ce que Monsieur GRANADA a dit était touchant.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il a dit que c'était aussi pour lui un geste pour la France, parce qu'il trouvait que la relation entre la Suisse et la France ne renvoyait pas suffisamment à la France ce qu'elle recevait. Nous en reparlerons un jour, mais il y a toute une histoire intéressante à entendre.

En dehors de tout cela, je voudrais faire un point sur ce qui s'est dit hier soir à la Conférence des Maires, parce que des choses intéressantes ont été dites. Il y a en particulier la proposition d'une motion sur la question de l'énergie. La question d'un bouclier énergétique a été proposée comme étant une motion pour soutenir les collectivités qui ont ces coûts. Vous allez me dire que cela ne mange pas de pain, mais c'est une façon de le faire savoir. J'aurais tendance à proposer une autre motion ce soir. Pour ceux qui n'étaient pas là, l'idée est un bouclier pour payer la facture énergétique par les collectivités, car aujourd'hui, un dispositif existe, mais il fait qu'il faut vraiment être dans une situation extrêmement grave pour pouvoir en bénéficier, ce qui fait que peu de monde peut en bénéficier. Cela ne concerne surtout pas ceux qui portent les grosses charges, par exemple de centralité.

Je voulais également vous faire une autre proposition de motion. Vous vous rappelez que nous avons écrit un courrier pour soutenir la ligne Mulhouse-Lille. Vous avez vu qu'il y a eu plusieurs rebondissements derrière cette demande à laquelle nous n'avons pas eu de réponse, et surtout pas de réponse positive de la part de la SNCF. François REBSAMEN m'avait appelée un jour pour me demander si je souhaitais écrire un courrier qui lui permettrait de demander d'avoir quelque chose entre Dijon et Roissy. Il me semble que je vous en ai déjà parlé. Je lui avais répondu que si je faisais un courrier, je ne me désolidariserais pas de ce que j'avais fait et que ce serait entre Mulhouse et Lille. Finalement, il a communiqué sur Dijon-Roissy, puis Dijon-Lille. Il y a eu ensuite une réponse positive de Monsieur SAUVADET qui dit : « je soutiens la ligne Mulhouse-Lille », parce qu'il est normal que nous soyons mis en relation.

Aujourd'hui, au moment où nous savons qu'il y a un démarrage des discussions sur la question

ferroviaire, je pense que nous devons rappeler que pour un territoire comme le nôtre, nous avons besoin, bien sûr, d'une politique ferroviaire importante, de lignes ferroviaires importantes et que la ligne Mulhouse-Lille est importante. Elle est d'autant plus importante que non seulement elle peut passer par Roissy, aller directement dans le nord de l'Europe, mais elle nous permet aussi de rattraper vers le Val-de-Marne la ligne de Strasbourg qui va dans l'ouest de la France. Autrement, c'est plus compliqué de récupérer la correspondance pour aller dans l'ouest de la France, il faut traverser Paris, ce qui n'est pas simple. L'idée est donc vraiment de relancer cette ligne. Cela n'empêche pas que toutes les autres discussions ont eu lieu concernant cette ligne. Nous sommes donc d'accord pour proposer cette motion. Nous n'allons pas rester en dehors du débat. C'est donc une autre proposition que je voulais vous faire.

M. LIME.- Sur la première proposition de l'énergie, ce serait bien de ne pas oublier les syndicats. Nous étions hier avec Yves au SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon). Ils ne sont pas considérés comme une collectivité. Je parle de cela, mais je pense que dans la motion, nous devons aussi associer les syndicats d'eau, et d'une façon générale, les structures dites « parapubliques » qui sont aussi soumises à la même augmentation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, sachant que je disais je ne sais plus à quel endroit que j'avais assisté à l'Assemblée générale de la CCI. Les entreprises sont vraiment ultra-inquiètes évidemment, et certaines ont pris la parole en faisant vraiment un appel de détresse. C'est donc important.

Ensuite, hier, une enquête a été proposée, mais comme tout le monde n'était pas là, je suggère que la proposition faite par le service Environnement de faire remonter les projets énergie renouvelable soit transmise par un courrier acté pour que tout le monde soit bien destinataire de la demande d'enquête, pour ne pas que les seules personnes informées soient celles qui l'ont entendue hier soir. Un courrier sera donc envoyé et comportera un petit tableau Excel.

J'ai de nouveau rencontré Enedis concernant particulièrement les questions de délestage potentiel. Vous voyez qu'il y a une communication extrêmement forte au niveau national, qui semble intéressante. En effet, nous voyons que les gens baissent leur consommation, et dans les prévisions faites par Enedis, voit cette baisse de consommation. Je vous rappelle simplement, on voit qu'il y a une première information à J-7 des consommations fortes, parce qu'en janvier et février, il fait très froid et que la production d'électricité n'est pas au top en ce moment. Il y aura une deuxième information à J-3 indiquant « on sera proche d'un gros problème », et à J-1, ce serait plutôt autour de 17h-19h, soit H-12. C'est une invitation à vous connecter à « monecowatt » via un lien que nous vous enverrons. Ce site permet de savoir où l'on est en termes de consommation. Cela permet peut-être d'être plus au courant en fonction des difficultés que vous rencontrez.

Nous avons fait remonter l'information, en particulier par la DEA (Direction de l'Eau et de l'Assainissement), comme quoi nous pourrions rencontrer des difficultés en termes d'alimentation en eau potable pour certains secteurs du Grand Besançon, surtout sur les pompes de relevage.

M. LIME.- La difficulté concerne des secteurs où il y a des surpresseurs, c'est-à-dire que là où il y a des surpresseurs, lorsque l'électricité va tomber, les surpresseurs vont tomber aussi. Deux villages, Champoux et Braillans, sont complètement sous surpresseur. Il risque donc d'y avoir une coupure sur ce secteur. Il y a également quelques secteurs à Besançon où il y aura aussi des surpresseurs fichés pour les particuliers. Certains habitants risquent donc d'être surpris, parce que je ne suis pas sûr qu'ils savent tous qu'ils ont des surpresseurs dans les collectifs.

Par ailleurs, il y a un autre problème pour les stations de traitement des eaux usées, c'est-à-dire que l'on peut avoir des déversements en milieu naturel. On intervient auprès des ministères – nous avons encore une réunion hier après-midi – d'abord parce que nous ne sommes pas dans des politiques de délester, sauf qu'aujourd'hui, les programmes d'Enedis et RTE sont calés. Bien entendu, les délestages se feront automatiquement par programmation. Ce ne sont pas des agents qui passeront dans les secteurs. De plus, un test sera réalisé le 9 décembre prochain pour savoir si cela fonctionne. Voilà les informations que j'ai pu récupérer.

L'autre point important est que nous avons averti les ministères que nous ne serions pas responsables des pollutions s'il devait y avoir des déversements en milieu naturel à cause d'un non-fonctionnement des stations. Sauf que déjà deux DDT ont écrit au niveau local en disant que nous

serions responsables et que c'était à nous de prendre des dispositifs pour pouvoir assumer par des groupes le fonctionnement de nos stations. Nous serions donc responsables des pollutions si nos stations ne marchaient pas, car nous n'aurions pas pris les précautions pour pouvoir faire marcher nos stations. C'est donc intolérable. Un courrier partira aujourd'hui ou demain, signé par le président de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), parce que, que nous soyons délégataires ou en gestion commune, cela ne change rien par rapport à ces éléments.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Dans les informations, je ne l'ai pas entendu à la télévision, mais il paraît qu'ils font une petite information très courte, mais très dense, avec beaucoup d'informations. Ils précisent que les personnes dépendantes de l'électricité pour des raisons médicales n'auront pas de coupure, ce qui est faux. Ces personnes seront alertées personnellement. Je ne sais pas si vous avez connaissance de personnes dans ces situations dans vos villages ou dans votre entourage, mais je vous alerte. Cette information est fautive. Évidemment, ils ne pourront pas couper à tel endroit et savoir qu'il y a une personne malade. Vous imaginez bien que lorsque l'on coupe à un endroit, derrière, il y a plein de monde. Je ne vais pas plus loin, mais il me semblait important de vous dire les choses. Ne faudrait-il pas faire un petit courrier pour cela ?

Excusez-moi de noyer les deux courriers, mais ne pensez-vous pas qu'il n'est pas inintéressant de rappeler deux ou trois choses comme cela ? Nous allons voir si nous renverrons un message à nos élus pour les alerter. Voilà pour les éléments importants du moment.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous indique les pouvoirs. Frédérique BAEHR donne pouvoir à Marie ZEHAFF, Franck LAIDIE à Denis JACQUIN, Pascal ROUTHIER à Gabriel BAULIEU, Benoît VUILLEMIN à Daniel HUOT. Marie-Jeanne BERNABEU est excusée.

M. MICHAUD.- Elle m'a donné son pouvoir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- OK. Sébastien COUDRY et Gilbert GAVIGNET sont également absents.

M. GUYEN.- Marcel FELT m'a également donné son pouvoir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est noté.

M. MICHAUD.- Je voudrais juste donner une petite information concernant l'aérodrome. Nous venons d'obtenir une accréditation, l'Airport Carbon Accreditation de niveau 2. C'est le seul programme à dimension internationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre spécifique aux aéroports. Il y a 489 aéroports et aérodromes en France, 63 se sont engagés dans la démarche et 46 ont obtenu l'accréditation. Nous faisons donc partie des 46 qui l'ont obtenue en faisant de gros efforts pour faire des économies d'énergie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je crois qu'il emmène quelques supporters au Qatar régulièrement, ce qui fait des allers-retours. C'est très bien. Nous devons avancer sur ces questions. Il faudra communiquer sur cette information.

M. MICHAUD.- Oui, il y aura un communiqué de presse. Je vous le dis pour que vous le sachiez.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 27/10/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je propose de désigner Marie ETEVENARD comme secrétaire de séance.

Je passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre dernier. Avez-vous des

commentaires à faire ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population
et moyens des services publics**

Rapport n°2 - Convention de services communs
GBM - Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze - Avenant n°1

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Rien de particulier ? Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°3 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien
un projet ou une opération (contrat de projet) (prolongement de mission)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous connaissez maintenant ces contrats de projet. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°4 - Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°5 - Mise à jour du règlement du temps de travail

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°6 - Télétravail 2022 -
Avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tout cela évolue tout le temps. Y a-t-il des commentaires sur ces évolutions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°7 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles -
Troisième session exceptionnelle 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes, des précisions ou des choses à dire ? Rien de particulier ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°8 - Attribution des avances de trésorerie sur les subventions 2023
aux pôles d'enseignement musical

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des choses à dire ?

M. JASSEY.- Ce sont des opérations que nous renouvelons chaque année. Il s'agit d'une avance pour les écoles de musique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. N'hésitez pas à me dire si vous voulez prendre la parole. S'il n'y a rien à ajouter, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,
économie, tourisme et numérique**

Rapport n° 9 - Cité de l'Emploi - 2^e programmation -
Soutien au Centre de Formation Bourgogne-Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Quelqu'un souhaite-t-il apporter des éléments ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°10 - Enseignement Supérieur et Recherche -
Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Université de Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce sont des dossiers récurrents. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°11 - Soutien à l'Association l'arÈTE

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°12 - Enseignement Supérieur et Recherche -
Subvention au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Rien de particulier ? Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

La séance est levée à 22h20.



La secrétaire de séance,

Marie ETEVENARD
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

